

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur KARTAL, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LARBI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame BRISSEZ (à Monsieur DEROUBAIX)
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)

ABSENTS :

Madame ARMAND, Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

Le quorum est atteint

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

2024.06.27 PROGRAMME DES COUPES DE BOIS EN FORÊT COMMUNALE – ANNÉE 2025

(Rapporteur : Jean-Marc RIGAUD)
Nomenclature : 3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

L'Office National des Forêts a fait parvenir un programme des coupes à asseoir en 2025 dans la forêt communale relevant du régime forestier, à savoir :

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable en m3	Surface à parcourir en ha	Année prévue Doc. de gestion	Proposition ONF	Mode de commercialisation :
34	IRR	36	0.9	2025	2025	Contrat bois façonné

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20241206-DEL_2024_06_27-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024 1

28	AMEL	301	7	2016	2025	Contrat bois façonné
21_X	AMEL	171	3.8		2025	Contrat bois façonné
18	IRR	311	20.8		2025	Contrat bois façonné

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, IRR irrégulière

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la Municipalité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la proposition de l'ONF ci-dessus.

La Commission Municipale Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21, lors de sa séance en date du 03 décembre 2024 a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date du 03 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** le programme de coupes en forêt communale pour l'année 2025 présenté par l'Office National des Forêts.
2. **DE DEMANDER** que les coupes figurant dans le tableau ci-dessus soient assises en 2025 et que leurs destinations soient conformes aux indications portées.
 - Seront garants solidairement responsables du bon déroulement de la coupe les membres de la Commission des Bois désignés ci-après :
 - Monsieur Christian de BOISSIEU
 - Monsieur Jean Marc RIGAUD
 - Monsieur Fabrice BOURDIN
 - Madame Josiane ARMAND
 - Monsieur Jacques BECQUART
3. **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations et l'autorise à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 11 DEC. 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe DI PERNA
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001240100046-20241206-DEL_2024_06_27-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024

